



*association genevoise des bibliothécaires et professionnels  
diplômés en information documentaire  
Case postale 3494 - 1211 Genève 3*

## **Procès-verbal de la 33<sup>ème</sup> Assemblée Générale**

22 mars 2005

Le Président Eric Monnier ouvre l'Assemblée générale et salue la présence de Françoise Schild, membre du comité du Groupe Régional des Bibliothécaires Vaudois (GRVB). Il présente la liste des personnes excusées et demande ensuite aux membres de l'Assemblée générale d'observer une minute de silence en mémoire à notre collègue Christine Delaporte, disparue en décembre 2004.

### **1. Approbation du procès-verbal de la 32<sup>ème</sup> Assemblée générale (23 mars 2004)**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### **2. Rapport d'activités du Président**

Ce rapport, envoyé avec la convocation à l'Assemblée générale, ne suscite pas de commentaire particulier et est approuvé à l'unanimité.

### **3. Comptes et budget**

L'exercice 2004 est commenté par le trésorier, Jean-Blaise Claivaz. Il présente un bénéfice de F 216'05 par rapport à l'exercice précédent. Les dépenses importantes ont été dictées par :

- l'impression de nouvelles enveloppes avec le nouveau nom de l'AGBD
- l'impression du nouveau papier à-en-tête
- l'impression de nouvelles cartes d'inscription
- les frais d'impression de la revue « Hors-Texte » et
- des bons d'achat auprès de libraires (en remerciement pour les conférenciers, pour les membres du comité quittant leurs fonctions et pour les lauréats du prix AGBD 2004).

Le rapport des vérificateurs des comptes, signé par Michel Gorin et Gina Reymond, est lu par cette dernière. Les vérificateurs relèvent l'excellente tenue de la comptabilité informatisée par le nouveau trésorier, ainsi que la présentation agréable et claire. Ils proposent à l'Assemblée d'approuver les comptes qui leur ont été présentés et de donner décharge au trésorier, en le remerciant pour la compétence et le dévouement dont il a fait preuve dans l'exercice de sa fonction.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

#### **4. Rapport d'activités du GREF**

Pour mémoire, font partie de ce groupe Mesdames Michèle Bayard, Madeleine Duparc, Daisy McAdam, Marie-Noëlle Mauris et Renata Sokolovski.

Le rapport final « Bibliothécaire, un joli métier pour une femme » avait été déposé le 17 juillet 2002, à la Ville et à l'Etat de Genève. Les derniers contacts remontaient au printemps 2004. Pour ce qui est de l'Etat de Genève, l'analyse des fonctions se poursuivait avec un certain nombre d'entretiens et les évaluations des fonctions de bibliothécaire-responsable, bibliothécaire et aide-bibliothécaire, avaient été effectuées dans les principaux ordres d'enseignement du département de l'instruction publique.

Le 7 décembre 2004, Eric Monnier et Geneviève Nicoud ont adressé une lettre à Monsieur Paolo Lupo afin de lui demander ce qu'il en était des éléments manquants sur l'évaluation des fonctions hiérarchiques de coordination et de spécialiste, ainsi que les analyses des autres services du DIP.

Par courrier du 10 janvier 2005, Eric Monnier et Geneviève Nicoud ont demandé à Monsieur Bertrand Gaehwiler où en était l'état d'avancement du dossier au niveau de la Ville de Genève.

Ces deux courriers étant restés sans réponse, Geneviève Nicoud a relancé ces deux personnes, par courriel des 16 février et 14 mars 2005.

Le 14 mars 2005, Monsieur Paolo Lupo a répondu ce qui suit :

*« Le SEF a procédé à une analyse de l'ensemble des dossiers et nous avons pu faire un point de situation le 15 février dernier, en préambule de l'élaboration des fiches de fonctions types SEF. Je reste dans l'attente de la position du SEF pour faire un point de situation avec vous, en ce qui concerne les fonctions et les dénominations retenues. (...) Dans l'intervalle, je vous précise que le SEF s'est positionné sur ce dossier et que selon la procédure une présentation sera faite auprès des secrétaires généraux des départements. Dès approbation, je recevrai officiellement les conclusions du SEF que je vous ferai parvenir ».*

La réponse de Monsieur Bertrand Gaehwiler est la suivante :

*« Au niveau du Service des ressources humaines de la Ville de Genève, le dossier d'évaluation des métiers des bibliothèques est aujourd'hui finalisé. Il a été nécessaire de prendre un peu plus de temps que prévu de manière notamment à bien comprendre la place qu'allait prendre la fonction d' « Assistant en information documentaire », dans cette évaluation. De plus, il est intéressant de faire valider ce dossier en 2005, puisque pour cette année, une des priorités du Conseil administratif est le « livre ». En ce qui concerne la date de validation, la Commission plénière se réunit le 3 mai 2005 pour traiter les questions techniques. A cette occasion, elle fixera la date de la prochaine séance qui aura lieu avant l'été. C'est lors de cette séance qu'elle validera le dossier des métiers des bibliothèques ».*

Par ailleurs, on peut aussi s'interroger sur les répercussions que peut avoir sur notre dossier de réévaluation des fonctions le projet de loi sur le personnel de l'administration cantonale déposé le 27 avril 2004, visant à la modification du statut de fonctionnaire.

En conclusion, Geneviève Nicoud pense qu'il faut demeurer raisonnablement optimiste, en empruntant au Che la citation suivante : « Soyons réalistes, exigeons l'impossible ! ».

## **5. Elections au Comité**

Annette Vauclair et Geneviève Nicoud atteignant la fin de leur mandat (pas de réélection possible après 6 ans), le Président les remercie au nom de l'Assemblée pour leur engagement en faveur de l'association. Elles sont toutes deux chaleureusement applaudies et remerciées comme il se doit.

Pour pouvoir fonctionner statutairement, le Comité doit cependant trouver deux personnes pour les remplacer. N'ayant reçu aucune candidature jusqu'à la tenue de l'Assemblée, le Président relance un appel aux membres présents et, faute de réponse, leur demande de permettre au Comité de pouvoir fonctionner à cinq personnes, en dérogation aux statuts. Ceci est accepté à l'unanimité.

Le Président regrette cependant cette situation et notamment que les bibliothèques municipales ne soient plus représentées au Comité suite au départ d'Annette. Il annonce d'ores et déjà que son mandat de président prend fin en 2006.

Reste encore à décider si une assemblée générale extraordinaire devrait se tenir au mois d'octobre 2005, voire si on procéderait à une votation par correspondance, pour valider d'éventuelles nouvelles candidatures.

## **6. Débat sur une éventuelle adhésion au Cartel de la fonction publique**

La question d'une éventuelle adhésion de l'AGBD au Cartel de la fonction publique a surgi un soir au sein du Comité, qui a considéré qu'il fallait soumettre ce thème à la réflexion de l'Assemblée. D'emblée le président précise qu'il ne s'agit donc pas de décider ce soir de cette adhésion, mais d'en débattre.

Les arguments favorables à une telle adhésion sont la difficulté de l'avancement du dossier de la réévaluation de notre profession et le dépôt au Grand Conseil du projet de loi libéral visant à un démantèlement du statut de la fonction publique.

Au titre des arguments défavorables, le président relève en particulier que l'AGBD regroupe des membres qui n'appartiennent pas tous à la fonction publique cantonale.

Certains membres (dont Marie Martin absente, mais qui a fait part de son opinion par téléphone au président) relèvent que nous sommes une association de défense et de promotion de la profession de bibliothécaire et pas une association de type syndical.

Michel Gorin considère qu'il importe de savoir ce qu'une telle adhésion apporterait concrètement : le fait que l'AGBD adhère comme association à un syndicat implique-t-il que chacun de ses membres puisse bénéficier de ses prestations à titre individuel ?

Eric Perruchoud (lui-même membre du SSP) précise à son tour que le Cartel n'est pas un syndicat, mais une organisation intersyndicale. En ce sens, il n'y a pas de structure dans le Cartel, mais seulement un bureau qui se réunit régulièrement. Les associations membres du Cartel fonctionnent de façon autonome et séparée. Comme l'AGBD est une petite association, elle ne pourrait avoir - semble-t-il - que deux, voire trois représentants à l'assemblée des délégués du Cartel. En ce moment, l'activité du Cartel est essentiellement orientée vers la récolte des 15'000 signatures d'ici au 15 avril prochain, contre le projet de loi mentionné ci-avant. Celui-ci vise à remplacer le statut de fonctionnaire par des conventions collectives (CCT) négociées de façon sectorielle, corps de métier par corps de métier, à introduire le salaire au mérite et à remettre en cause l'annuité et la prime de fidélité. Eric Perruchoud propose enfin de faire suivre au Comité les informations qu'il reçoit du Cartel, ce que Monsieur Fabrice Scheffre (membre du bureau du Cartel que le président avait rencontré pour préparer l'assemblée) avait aussi proposé.

Eric Monnier s'interroge sur le but du Cartel, conscient qu'un certain nombre de membres pourraient ne pas en partager les valeurs (s'agit-il d'une association à but politique ou syndical ?). Il soulève aussi le fait que nous sommes une association « transversale » réunissant comme employeurs d'une part, la Ville et l'Etat de Genève, et d'autre part, des employeurs privés.

Jean-Blaise Claivaz évoque le cas de figure suivant : dans l'hypothèse où le statut de fonctionnaire disparaîtrait, qui l'Etat de Genève reconnaîtrait-il comme partenaire pour représenter les bibliothécaires et négocier une CCT ? Pour être reconnu comme partenaire, il demande s'il n'y aurait pas avantage à être membre du Cartel.

Eric Perruchoud répond que l'initiative d'être ou non un interlocuteur reconnu vient de l'employeur et non pas des associations.

Un membre de l'Assemblée se demande enfin si nous aurions les compétences syndicales pour négocier avec les employeurs.

Gabrielle von Roten précise que la question de l'adhésion au Cartel s'était déjà posée à l'AGBD il y a 25 ans et qu'il avait été décidé alors de ne pas adhérer au Cartel, parce que nous sommes une association professionnelle et non un syndicat. Par ailleurs, si nous étions un syndicat, nous ne serions reconnus que par l'Etat de Genève, puisque beaucoup de nos membres ont d'autres employeurs. Enfin beaucoup de membres quitteraient l'association, car l'adhésion à l'AGBD impliquerait du même coup l'adhésion au Cartel. On serait par ailleurs obligé de se diviser en plusieurs groupes pour être reconnu par nos employeurs. A ce sujet, Gabrielle von Roten reste persuadée que c'est une erreur et que l'AGBD prend un risque.

Françoise Schild fait part de l'expérience du GRBV qui, fait rare en Suisse, est membre du syndicat SUD à l'Etat de Vaud. Chaque membre bénéficie en plus de la protection juridique à titre individuel. En tant que membre isolé, on se coupe de connaissances juridiques, politiques et stratégiques et pour cela, il faut un syndicat. Concrètement, elle dit que cela se discute, se prépare, se vote et qu'il a fallu au moins trois ans au GRBV pour finaliser cette adhésion, au prix de quelques démissions.

Doris Neuenschwander fait part de son expérience de syndicaliste. Elle pense, tout comme sa collègue Roberte Pipy absente et dont elle rapporte l'opinion, que le meilleur moyen d'être représenté est d'être syndiqué à titre individuel, ce qui permet d'agir comme intermédiaire privilégié.

Michel Gorin est d'avis qu'il convient d'avoir plus d'informations pour aller plus avant. Il propose au Comité d'établir des scénarios aussi objectifs et factuels que possible et de réunir ces informations pour la prochaine assemblée générale.

Au terme du débat, Eric Monnier remercie les personnes qui se sont exprimées, entend qu'il y a des oppositions de principe, mais qu'on peut toutefois poursuivre la réflexion.

## 7. Programme d'activités (conférences, visites, etc.)

Ce point a été mis à l'ordre du jour en raison de la baisse de fréquentation des visites et de la constatation que certaines visites deviennent malheureusement payantes (par exemple, celle de la Fondation Bodmeriana dont le coût de la visite à partir de 19 heures s'élevait à CHF 700.--, sans compter le billet d'entrée individuel). Par ailleurs, dans d'autres cas, les conférenciers demandent – eux aussi – CHF 300.-- à 400.-- pour leurs conférences.

Gina Reymond suggère d'organiser une sortie annuelle par exemple, mais il s'agit d'un autre type d'organisation. On pourrait aussi imaginer que les participants aux visites s'annoncent préalablement et que la visite soit annulée, si elle ne recueille pas le nombre suffisant d'intéressés. L'annonce de l'événement pourrait s'effectuer soit directement par Swiss-lib, soit via les adresses e-mail des membres (un répertoire devant être créé à cet effet).

Un formulaire en ligne a d'ores et déjà été créé sur le site de l'AGBD pour permettre d'annoncer les changements d'adresses et de surtout de récolter les e-mails. (Cf. [www.bbs.ch/agbd](http://www.bbs.ch/agbd) rubrique organisation.

Le Président propose finalement de joindre au présent procès-verbal un questionnaire afin de savoir quels seraient les moments les plus favorables aux visites et de même, quel genre de visites les membres souhaiteraient que le Comité organise.

## 8. Divers et propositions individuelles

- Aucune proposition individuelle n'a été communiquée à la date de la tenue de l'Assemblée.
- La formation du groupe BIDA : le projet de ce groupe est de réunir l'ensemble des associations I + D en Suisse dans une seule grande association. Leur première séance a eu lieu en septembre 2004 et il existe un site internet [www.bida.ch](http://www.bida.ch) où figurent un certain nombre d'informations. Michel Gorin présente succinctement la situation, en rappelant que la réflexion initiale est partie quasi exclusivement des BDS (bibliothécaires diplômés suisses). Le grand nombre d'associations (environ 25) ne permet pas d'assurer une efficacité et une représentativité suffisantes, mais avant de décider de supprimer ce qui existe, il faut se poser la question de savoir ce qu'on veut au travers de nos associations. Une fois qu'on saura précisément ce que l'on attend de nos associations professionnelles, on pourra réfléchir à la meilleure structure à adopter. C'est un travail de fond et de longue haleine. Le débat en est là. Comme il s'agit d'un groupe informel et que toutes les associations importantes y sont représentées, toute personne intéressée est bienvenue.

- La BBS est partie prenante de la Journée mondiale du livre le 23 avril 2005. Elle demande aux bibliothèques de se mobiliser et d'organiser des actions concrètes sur le terrain, comme d'inviter des hommes publics à participer à des présentations tournant autour du thème du livre dans les bibliothèques. Il est possible de trouver toute information à ce sujet sur le site de la BBS.
- Le Président de la BBS, par l'intermédiaire de notre Président, fait un appel aux membres de notre association pour recruter de nouveaux membres pour leur comité.
- Retravaillant actuellement sur les normes des bibliothèques de lecture publique, la CLP demande également si des membres seraient intéressés à les rejoindre pour compléter leurs forces. Cela représente quelques séances par année à Berne, les transports sont payés et une petite rémunération serait versée.
- Le Président attire notre attention sur une récente motion déposée par Monsieur Hansruedi Wandfluh, conseiller national du Canton de Berne faisant partie du groupe SVP/UDC, intitulée « Manie de la collection auprès de la bibliothèque nationale ». Cette motion constitue une attaque contre notre profession, car elle ne tient pas compte de notre déontologie professionnelle et de la compétence des bibliothécaires. Il est proposé d'y réagir, peut-être conjointement avec d'autres associations.
- Dans son numéro 177, mars 2005 la revue « Bilan » publie un article intitulé « Administrations fédérales : des bibliothèques désertes et chères ». En dépit du fait que cet article soit bien documenté, il implique cependant une réaction, car cet article constitue une attaque contre nos métiers et nos qualifications. Il s'agira de réaffirmer que la présence de bibliothécaires professionnels est indispensable au sein des services de l'administration fédérale.
- Comme chaque année, les membres de notre association devraient recevoir des bons d'entrée pour le prochain Salon du Livre. Ceux-ci seront envoyés aux membres dans le courant du mois d'avril 2005.
- Le Président signale qu'il ira, comme l'an passé, à titre personnel au Salon du Livre d'Arras qui rassemble des milieux de la littérature populaire. Il propose d'en envoyer le programme par messagerie électronique à ceux qui s'y intéressent.

- La HEG fait savoir que Madame Hudon, professeur à l'École de bibliothécaires de Québec, donnera à l'HEG une conférence sur le thème de la formation et de la profession de bibliothécaires au Québec le 11 avril 2005, à 17 h 15. Il est demandé à toute personne intéressée de s'inscrire auparavant. Le président invite les membres à y assister.

\* \* \*

Le président clôt l'Assemblée à 22 h 10.

Jérôme Napoléon  
Membre du comité AGBD